

Sept propositions pour relancer la création d'emplois pérennes

Fabien Verdier, Président du club Convictions
Article Web - 29 mars 2012

Le club Convictions a organisé trois débats sur le chômage, en partenariat avec *Alternatives Economiques*, avec Jean-Baptiste de Foucauld, Guillaume Duval, Gilbert Cette, Gaby Bonnard, Jacques Freyssinet et Dominique Corona. Sept conclusions s'en dégagent pour lutter efficacement contre le chômage.

Jean-Baptiste de Foucauld : « L'emploi ne règle pas tout, mais le chômage dérègle tout ».

Le **club Convictions** a organisé trois débats^[1] durant l'année 2011 sur **les problèmes de l'emploi et du chômage**, en partenariat avec le magazine *Alternatives Economiques*. Nous tenons à remercier les intervenants, qui ont eu la gentillesse de partager leur analyse sur ces sujets cruciaux : Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan et Guillaume Duval, rédacteur en chef d'*Alternatives Economiques* ; Gilbert Cette, économiste, membre du Centre d'analyse économique et Gaby Bonnard, président de l'Unedic ; Jacques Freyssinet, ancien président de l'ANPE et Dominique Corona, secrétaire général de l'Unsa.

L'objectif de ces débats était de proposer des solutions permettant de lutter efficacement contre le chômage, en faisant le bilan des politiques d'emploi engagées ces dernières années.

Le club Convictions en a tiré les sept conclusions suivantes :

- I. Le Smic ne doit plus focaliser les débats et l'énergie du législateur. La recherche de la compétitivité-prix, grâce à une forte proportion de bas salaires, est problématique pour la compétitivité de la France, car elle n'incite pas aux investissements en R&D. Il faut désormais **donner la priorité au combat contre les trappes à bas salaires** en permettant une meilleure progression du salaire tout au long de la vie. Le problème n'est pas tant en effet de travailler au Smic à un moment donné, que d'y rester toute sa vie. Les allègements de cotisation des entreprises doivent être conditionnés à des accords organisant cette augmentation des bas salaires et limitant les plus hauts niveaux de rémunération.
- II. **L'assiette de la cotisation chômage doit être élargie à la fonction publique**, comme le propose Jean-Baptiste de Foucauld, afin de mieux financer les formations et le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée. Aujourd'hui ce sont les cotisations des cadres qui financent les allocations chômage des précaires, il faut élargir la solidarité ;
- III. Il faut agir pour **augmenter notablement les taux de syndicalisation**, si on veut permettre aux partenaires sociaux d'établir des accords comportant éventuellement des clauses dérogeant au droit du travail, lorsqu'elles sont favorables à l'emploi. Le mode de fixation du salaire est en France trop règlementaire et insuffisamment négocié dans chaque branche ;
- IV. La majorité des chômeurs sont inscrits à Pôle emploi, parce qu'ils sont arrivés en fin de contrats à durée déterminé (CDD)^[2]. Il faut **mettre fin aux incitations aux CDD et réglementer leur**

usage. Les contrats de moins d'un mois doivent également être prohibés, ils ne permettent pas de se former et de trouver un emploi stable. Il faut lier bien davantage les dispositifs de formation et d'accompagnement des chômeurs, pour privilégier un emploi durable à un enchaînement de « petits boulots » précaires ;

- V. Il faut **donner la priorité à la formation longue des jeunes chômeurs déqualifiés**, surtout en période de crise, **afin de favoriser une insertion durable**. Les emplois aidés dans le secteur marchand pourraient contribuer à la lutte contre le chômage des jeunes, associés à une obligation de formation qualifiante et un fléchage vers les chômeurs de longue durée ;
- VI. L'emploi des jeunes est plus important en Allemagne qu'en France, car les jeunes y sont en apprentissage plutôt qu'en stage (donc actifs et cotisants). Il faut **développer l'alternance**, plutôt que les stages de fin de cursus, qui doivent rester des stages de découverte (3 mois maximum) au niveau licence/M1. Limiter le recours aux stages permettra également d'éviter leur substitution à des postes de « juniors » ;
- VII. Il faut **mettre en place une réelle gestion prospective de l'emploi et des compétences dans les entreprises**, afin d'identifier les emplois de demain et d'anticiper l'avenir et la reconversion professionnelle des employés, ainsi que les besoins en formation. Cela en lien avec un service public de l'orientation qui créerait un guichet unique pour les jeunes afin de personnaliser sur la durée le suivi de leur insertion professionnelle.

Fabien Verdier, Président du club Convictions

Article Web - 29 mars 2012

[...] Notes

- (1) 1^{er} débat : « *Le travail coûte-t-il trop cher ?* » (7 juin 2011) ; 2^e débat : « *Flexibilité du travail en France : y en a-t-il trop ou pas assez* » (22 septembre 2011) ; 3^e débat : « *Comment combattre le chômage des jeunes ?* » (12 janvier 2012).
- (2) En 2000, 13,6 millions de recrutements (hors intérim) en France, dont 5,3 millions de contrats d'une durée de moins d'un mois et 4 millions de CDI. En 2011, avec 19,5 millions de recrutements (hors intérim), on passe à 12 millions de CDD d'une durée de moins d'un mois. Il est à noter qu'une majorité de ces CDD ont une durée inférieure à une semaine. *Source : Unedic*

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.